

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES**  
**Extrait du Registre des Délibérations**

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 16 Décembre 2025. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 18 membres, absents excusés ayant donné procuration : 11 membres, absents excusés : 0 membres, absent : 0 membre

**POINT N° 551****ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 08 OCTOBRE 2025**

Mme la Maire expose :

*Selon l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, qui précise le contenu et les modalités de publicité et de conservation du procès-verbal, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire.*

*Conformément à la jurisprudence, le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Après en avoir délibéré,

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 08 Octobre 2025.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

La secrétaire de séance

Nadège FLORENTZ

La Maire

Noëllie HESTIN